Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212900781-20261112-DEL_2026_75-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HANVEC

Nombre de membres :		L'an deux mil vingt-six
En exercice	19	Le douze novembre à vingt heures trente,
Présents	17	Le Conseil municipal de la commune de HANVEC - 29460, légalement convoqué,
Votants	18	s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire.
		Date de convocation : 6 novembre 2026

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Fabienne GRANDJEAN, Corinne CHARDOT Daniel CROGUENNEC, Marie-Françoise MARHIC, Jérôme DUBRAY, Anne-Françoise BIZIEN, François VANDERMARLIERE, Christophe PRIMOT, Mélanie THOMIN, Stéphane DE LUCA, Damien ILY, Hubert MADEC, Majdouline VEY, Betty CROGUENNOC.
ABSENTS : Cécilia CRAPOULET pouvoir donné à Alain LE BORGNE, Sébastien THUEUX.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Corinne CHARDOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEL 2026-75 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION FONCTIONNEMENT COOPÉRATIF DE LA POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE DAOULAS - DISPOSITIF D'AIDE BAFA BAFD DU PAYS DE DAOULAS

EXPOSE DES MOTIFS
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération (DEL 2025-44) en date du 11 décembre 2025, la commune a mis en place une convention autour des objectifs du Projet Éducatif Local. Dans cette convention, il est fait objet des différents outils permettant la mise en œuvre de cette politique et du portage par les différentes communes du Pays de Daoulas.

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter des modifications à cette convention initiale sur le Dispositif d'aide BAFA BAFD pour les motifs suivants :

- Ajuster le pourcentage de la participation financière des communes en raison de la hausse des accompagnements de la CAF au travers de sa convention CTG et du bonus territoire ;
- Lisser sur le Pays de Daoulas, les aides faites dans le cadre du BAFA.

L'avenant n'excède pas l'objet de la convention initiale et a pour but de formaliser ces nouvelles modalités réglementaires et financières, telles que détaillées dans l'annexe jointe aux présentes.

DÉLIBERATION
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ARTICLE UNIQUE : Approuve les termes de cet avenant et d'autoriser sa signature.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire
Yves CYRILLE

La secrétaire de séance
Corinne CHARDOT